

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES Côté jardin

Jardiner pour déstresser

Selon des chercheurs de l'université de Bristol (Grande-Bretagne), "toucher à la terre au quotidien a un effet bénéfique sur le cerveau". Cette activité physique sollicite tous les sens du corps et de l'esprit. En ces périodes de stress et d'isolement, s'occuper des plantes est peut-être une échappatoire en ce printemps de cauchemar.

■ Semis spontanés, stolons et rejets

Les plantes sont en végétation. Avant de désherber et de travailler son sol, regarder attentivement les abords des plates-bandes 2019. Il y pousse semis spontanés, rejets des arbustes et marcottes des couvre sols. En un temps où aller acheter ses plants pose problème, c'est une vraie manne à repérer pour transplantation au printemps et garnir son jardin 2020.

Repérage des petites pousses autour des ancolies, soucis et toutes autres annuelles, bisannuelles et vivaces comme les sauges, issues des graines 2019. Des pieds des cotoneasters, lilas, forsythias, cornouiller, sauges, péronskias, buddleias et tant d'autres, les rejets sont à déplacer en cette fin d'hiver.

■ Et puis les clics internet

De la bêche, faire des coupes nettes entre la plante mère et le rejet à replanter aussitôt avec copieusement arrosage, rac-



Le jardinage, source de créativité, d'activités physiques et de bien-être moral. Photo Le DL/Brigitte TEMPESTINI

courcir d'un tiers le rejet aérien. Même stratégie pour les stolons des fraisiers, des pervenches et autres plantes basses qui émettent des racines sur pousses latérales. Même observation du côté des couvre sols ou végétaux à ramures souples comme les rosiers. Nombreux sont les sites de produc-

teurs de végétaux sur internet. Il reste un lien facile pour commander et recevoir les colis de son jardin 2020.

La diversité des offres est grande en végétaux de toute sorte pour, grâce à son espace vert, balcon, terrasse, jardin mais aussi d'appartement, se ressourcer.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES Démarches administratives

Le Dossier médical partagé (DMP), mode d'emploi

Le Dossier médical partagé est un carnet de santé numérique.

■ Qui peut créer un DMP (dossier médical partagé) ?

Tout assuré social, muni de sa carte vitale, peut ouvrir un DMP.

Le consentement de l'assuré est indispensable pour la création du DMP : aucun professionnel ne peut créer de DMP sans votre consentement.

■ Est-ce une démarche obligatoire ?

Non. Si vous ne créez pas de DMP, cela n'aura aucune conséquence sur le remboursement de vos soins.

À noter que la création d'un dossier médical partagé est gratuite.

■ Comment créer son DMP ?

Il existe trois moyens :
➤ soit à l'accueil de la CPAM dont vous dépendez,

➤ soit avec un professionnel de santé (par exemple, en pharmacie ou un médecin équipé d'un logiciel compatible),
➤ soit directement sur le site www.dmp.fr. Pour cela, vous devez avoir reçu un code de création. Celui-ci vous a peut-être été envoyé par courrier ou par mail. Sinon, il faut en faire la demande directement sur le site dmp.fr (et cela peut prendre du temps avant de le recevoir).

■ Que contient le DMP ?

➤ Les soins remboursés par la Sécu au cours des

24 derniers mois : ces informations sont intégrées automatiquement par l'Assurance maladie (mais celle-ci n'a pas d'accès direct au DMP).

➤ Les pathologies, les allergies et les intolérances.
➤ Les traitements médicamenteux.
➤ Les comptes rendus d'hospitalisation.
➤ Les résultats d'examens médicaux.

■ Comment le consulter ?

En vous rendant sur le site www.dmp.fr ou sur votre smartphone avec l'application DMP/l'Assurance maladie.

■ Qui a accès au DMP ?

L'assuré choisit les professionnels de santé qui

peuvent avoir accès à son DMP. Il peut masquer une information médicale mais celle-ci restera visible par le médecin traitant. Les laboratoires pharmaceutiques, mutuelles, assurances, banques... n'y ont pas accès. Ni le DMP ni aucun extrait ne peuvent être exigés pour un prêt immobilier, la souscription d'une complémentaire ou par la médecine du travail.

■ La sécurité est-elle assurée ?

Les DMP sont conservés par un hébergeur de données de santé ayant un agrément du ministère de la Santé qui respecte toutes les normes garantissant un haut niveau de sécurité en matière de protection des données.

EURO Légales

Publiez vos marchés publics

• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités

• ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

le dauphiné libéré

Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 14 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1,78 € HT/m colonne pour 2020.

CONTACTS SAVOIE 04 79 33 86 72 / LDLlegales73@ledauphine.com

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)

SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE

Avis d'appel public à la concurrence

M. Yves DURBET - Président
Centre d'Affaires et de Ressources - Avenue d'Italie - Bâtiment B - BP 82 - 73303 St Jean de Maurienne
Tél : 04 79 64 12 48 - [mél : info@maurienne.fr](mailto:info@maurienne.fr)
web : <http://www.maurienne.fr/>
L'avis implique un marché public
Objet : Mission de Contrôle de Premier Niveau du Plan Intégré Transfrontalier, PITER Hautes-Vallées Cœur des Alpes - COEURALP, dans le cadre du programme INTERREG V-A France-Italie ALCOTRA 2014-2020
Type de marché : Services
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 40% Valeur technique de l'offre
- 60% Prix
Remise des offres : 03/04/20 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Envoi à la publication le : 12/03/20
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>
202607000

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

INSTITUT DÉPARTEMENTAL SAINT LOUIS DU MONT

Avis d'appel public à la concurrence - Travaux

Identification de l'organisme public qui lance la consultation : Institut Départemental Saint Louis du Mont - BP 90525 - 73005 CHAMBERY cedex. Tel 04 79 33 35 71
Email : maintenance@stlouisdumont.com
Objet de la consultation : Travaux d'embellissement d'une salle de classe dans un bâtiment scolaire
Type de travaux : Exécution
Lieu d'exécution : Institut Saint Louis du Mont
440 chemin de Saint Louis du Mont à Bassens (Savoie)
Durée du marché ou délai d'exécution : Du 06 juillet au 14 août 2020.
Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : le Français.
Unité monétaire utilisée : Euros.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : voir règlement de consultation.
Forme du marché : Prestation divisée en lots : Oui.
Lots :
1) Menuiseries extérieures
2) Electricité
3) Peinture
4) Revêtement de sol souple
5) Faux plafond acoustique
6) Mobilier
Critères d'attribution : Seules les offres sans sous-traitance seront étudiées.
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 50% prix de la prestation,
- 30% valeur technique de l'offre,
- 20 % respect des délais
Type de procédure : Procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : Le vendredi 10 avril à 12 h
Date d'envoi du présent avis de publication : Le 12 mars 2020
Autres renseignements : Les candidatures peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé à l'Institut Départemental Saint Louis du Mont (horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi 8h30 à 12h - 14h à 16h. Deux visites sur site sont organisées pour les candidats les mercredis 25 mars 2020 et 1^{er} avril 2020 de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h.
Retrait du dossier et renseignements administratifs :

Mémoire d'ici
Au plus près des stars

Les photographes du Dauphiné Libéré sont de toutes les manifestations accèdent aux coulisses des spectacles, sont les témoins de la vie culturelle et de la vie tout court. Ce coffret de 20 photos est consacré aux vedettes de la chanson ou du cinéma qui, pour des raisons privées ou lors d'un spectacle, ont fait halte dans notre région.

De Grenoble à Avignon ...

De Megève au Vercors ...

De Biviers à Aix-les-Bains ...

De Sacha Distel à ... Liz Taylor

De Michèle Morgan à ... Michel Fugain

De 1951 à 1966 ...

Voici des petits morceaux d'histoires de stars.

Des rencontres privilégiées, souvent insolites, parfois inédites

Un coffret de 20 PHOTOS sur papier noir et blanc

20€ + frais de port

lddocumentation@ledauphine.com

Tél. 04 76 88 71 37

les archives photo du journal le Dauphiné Libéré

le dauphiné

SAVOIE

CHAMBERY

8, bd. du Théâtre, BP 387
73003 Chambéry cedex
Tél. : 04 79 33 46 18
LDLcentrecha@ledauphine.com

BOURG-SAINT-MAURICE

Galerie de l'Albaron
15 place de la Gare - 73200
Tél. : 04 79 55 39 86
LDLredTarentaise@ledauphine.com

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

Les Nouvelles arcades - 73300
Tél. : 04 79 83 55 10
LDLredMaurienne@ledauphine.com

AIX-LES-BAINS

8, avenue du Petit Port - 73100
Tél. : 04 79 35 01 16
LDLredAixlesbain@ledauphine.com

ALBERTVILLE

51, place de l'Europe - 73200
Tél. : 04 79 31 13 70
LDLredAlbertville@ledauphine.com

le dauphiné libéré



COMMENT NOUS JOINDRE

VIES DES SOCIÉTÉS

Convocations

Crédit Mutuel
Savoie-Mont BlancCAISSE DE CRÉDIT MUTUEL
DES PROFESSIONS DE SANTÉ
DE SAVOIE16, rue François Guise - 73000 CHAMBERY
RCS 538 159 641 00017

Les sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse des Professions de Santé de Savoie, convoquée par le Conseil d'Administration, le Mardi 7 Avril 2020 à 19 heures à la Caisse de Crédit Mutuel, 16 rue François Guise 73000 Chambéry, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée et Constitution du Bureau
2. Rapport moral et Compte rendu d'activité
3. Présentation du bilan et du compte de résultat 2019
4. Rapports du Conseil de Surveillance
5. Vote des résolutions : approbation des rapports et des comptes et quitus au Conseil d'Administration, affectation du résultat, variation du capital social, ratifications des nominations.
6. Réponses à vos questions
7. Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président du Conseil d'Administration

200527900